

Histoire de la baignade dans le Rhône et la Saône à Lyon au 20^e siècle

Lieu : Service Patrimoines et Inventaire général, Direction de la Culture et du Patrimoine, Région AURA

Durée : 6 mois, dès février-mars 2023

Encadrement : Magalie DELAVENNE (Région AURA)

1. Contexte du stage et objectifs

Comme dans beaucoup de grandes villes traversées par un cours d'eau ou des canaux, malgré leur interdiction, les baignades dans la Saône et le Rhône à Lyon ne cessent actuellement d'augmenter posant de plus en plus de problème d'un point de vue sécuritaire. Les raisons sont variées : le manque d'infrastructures collectives (piscines), la végétalisation des berges associée à une rapide réappropriation du fleuve et de ses rives par les habitants, un besoin croissant de Nature en ville, ou encore la nette augmentation des îlots de chaleur en lien avec le réchauffement climatique. Les collectivités locales ainsi que les institutions se doivent d'améliorer leur capacité de prévention de façon à faire face aux nouveaux conflits d'usages qui ne manqueront pas d'apparaître. De ce fait, et afin de mieux comprendre les relations entre les riverains et leur fleuve en lien avec cette pratique, il est alors essentiel d'aborder la question de la baignade en pleine eau selon une perspective historique. L'usage de la baignade dans les fleuves lyonnais pour la toilette et le loisir est bien connu et documenté pour les époques anciennes (pour l'ancien régime et 19^e siècle). Ces usages des fleuves en ville se sont perpétués assez tard au 20^e siècle, jusqu'au début des années 1960. Les établissements de bains flottants sur le cours des fleuves disparaissent à la fin du 19^e siècle. Ils sont alors remplacés par le réseau des bains-douches publics et par la généralisation progressive des salles de bains privées pour la toilette. Ils sont également remplacés par des bassins de natation légers aménagés en pleine eau, complétant les premières piscines couvertes de l'agglomération (bains Pomerol en 1908 ; piscine Garibaldi en 1928) pour le loisir ou l'exercice. De la même façon on observe une adaptation des réactions sécuritaires et institutionnelles face à ces usages modifiés.

Les objectifs de ce travail de recherche seront :

- de restituer l'histoire de la baignade dans le Rhône et la Saône à Lyon au XX^e siècle et plus spécifiquement le fonctionnement des installations de baignade;
- d'identifier la ou les périodes ainsi que les raisons de l'abandon de ces pratiques et l'abandon complet des infrastructures et leur oubli à la fin du 20^e siècle.
- de mesurer les évolutions légales associées.

2. Organisation du stage

Ce travail de recherche pourra être mené en trois phases :

- 1) Une cartographie et étude des piscines de pleine eau ;
- 2) La caractérisation des autres usages de la natation en pleine eau au 20^e siècle ;

3) La compréhension de l'abandon des infrastructures et de la natation en pleine eau au milieu du 20^e siècle et l'adaptation des politiques publiques aux nouveaux usages.

Une cartographie et étude des piscines de pleine eau

Ces installations légères se présentent comme de simples plages consolidées et surveillées (baignade de la Tête d'or) ou comme des bassins longeant les quais, délimités par un système de pontons et de plongeoirs. Elles sont appelées « baignades publiques » ; « bassins de natation », puis ultérieurement au milieu du 20^e siècle « centres nautiques ». La plupart paraissent appartenir à des associations de natation sportive ou à des associations de joueurs-sauveteurs. Il est probable qu'elles aient été utilisées dans le cadre de l'enseignement de la natation, à l'école ou en club. Les sources existantes permettent de dater et de situer ces aménagements, grâce aux permis de construire et aux dossiers d'autorisation conservés aux Archives municipales de Lyon. Ils pourraient contenir des plans des installations et des documents graphiques. Les Archives départementales (fonds du Service de navigation Rhône-Saône) conservent des dossiers traitant de l'aménagement de baignades publiques à Lyon, Caluire et Saint-Romain-en-Gal entre 1940 et 1962. Par ailleurs, une documentation photographique et cinématographique existe.

*Comment était considéré la baignade d'un point de vue légal ?

Caractériser les autres usages de la natation en pleine eau au 20^e siècle

Cette étude serait à relier avec d'autres phénomènes attestant de la pratique de la baignade en pleine eau dans les villes du 20^e siècle. Les courses de natation en pleine eau ou traversées de villes à la nage. Ces manifestations apparaissent autour de 1905, au moment du développement du sport-spectacle (elles sont contemporaines de la naissance du Tour de France et tentent de dupliquer son modèle). Bien documentées avant et après la Première guerre mondiale, elles ont également été abandonnées à date inconnue, vers le milieu du 20^e siècle. L'usage des démonstrations de natation et sports nautiques intégrées au programme des fêtes publiques, comme les fêtes du 14 juillet. Leur importance et la place qui leur est accordée dans les célébrations a diminué progressivement au 20^e siècle, seules subsistant aujourd'hui les joutes nautiques, devenues presque anecdotiques.

Comprendre l'abandon de la natation en pleine eau au milieu du 20^e siècle

Cette phase de recherche amènera à interroger les raisons de l'abandon de la baignade en pleine eau autour de 1960 pour essayer de dater et d'expliquer le phénomène en lien avec des risques sanitaires (épidémie de poliomyélite ; développement du système d'assainissement), les préoccupations environnementales et la mesure du risque pollution, le développement du réseau des piscines fermées et de la zone de loisirs de Miribel-Jonage, l'expansion urbaine et l'aménagement d'infrastructures coupant la ville des zones de baignade (périphérique), la diffusion du tourisme de masse ouvrant la possibilité d'accéder à des zones de baignade plus lointaines (littorales, notamment). Comment la loi s'est-elle adaptée à ces changements et pourquoi ?

3. Compétences recherchées

Nous recherchons un.e candidat.e de niveau bac +4 ou + 5, en histoire, ayant un fort intérêt pour les approches pluridisciplinaires.

Compétences requises :

- Bureautique, analyse bibliographique, SIG (recommandé);

- Recherche et analyse de fonds historiques ;
- Fortes capacités relationnelles et d'organisation;
- Esprit d'analyse et de synthèse, capacités rédactionnelles.

L'étudiant.e en Master Histoire sera amené.e à rechercher et utiliser des ouvrages et des fonds des archives du service Environnement / Hygiène urbaine de la ville aux Archives municipales, les archives du Cabinet du Préfet aux Archives départementales.

4. Informations pratiques

Ce stage bénéficiera d'un financement de 6 mois à partir de février-mars 2023 (552 euros/mois).

Pour tout renseignement ou candidature, merci d'adresser un CV et une lettre de motivation **le plus rapidement possible pour démarrage le 01/03/2023** à l'attention de :

- **Magalie Delavenne**, Service Patrimoines et Inventaire général, Direction de la Culture et du Patrimoine, Région AURA, courriel : Magali.DELAVENNE@auvergnerhonealpes.fr ; tel : 04 26 73 53 76
- **François BRIAT**, Centre de recherche Département recherche et valorisation professionnelle ; francois.briat@interieur.gouv.fr
- **Oldrich NAVRATIL**, Université Lyon2, UMR5600 CNRS ; oldrich.navratil@univ-lyon2.fr